

Marché de l'électricité : un jeu à trois bandes

À la fois concurrentiel et administré, le marché de la production électrique bouscule les repères économiques. Les nouvelles règles du jeu s'inventent au fur et à mesure et génèrent de véritables opportunités pour ceux qui sauront les apprivoiser.



La production et la distribution de l'énergie électrique ont longtemps été un bastion de l'économie administrée. Le vent libéral des années 1980 a fait éclater la position monopolistique des opérateurs tels EDF-GDF en France, ou RWE en Allemagne. Bien qu'il soit aujourd'hui ouvert à la concurrence, les Etats continuent à piloter ce secteur qu'ils considèrent comme stratégique, et les choix politiques impactent directement l'orientation et le modèle d'une économie qui navigue entre économie de marché et économie administrée.

Les productions d'énergies renouvelables dépendent directement de ces choix, plutôt que d'une réponse à la demande d'un marché.

On se retrouve donc dans un jeu à trois bandes, avec un producteur privé, un acheteur distributeur en situation monopolistique et l'Etat qui fixe les règles (prix de rachat du Kilowatt heure (kWh), aides publiques, politique énergétique). Ainsi, le producteur privé s'engage sur une nouvelle voie de la micro-économie, une économie non pas basée sur une négociation ferme entre deux agents économiques, mais sur des accords contractuels qui vont spécifier les conditions de la relation commerciale.

Des contrats incomplets

Le problème dans le cas de la production énergétique est que nous avons à faire à des contrats incomplets, dans le sens où ils ne prévoient pas tous les éléments de la relation marchande.

Les conditions de fourniture de l'éner-

gie peuvent être modifiées (niveau des aides publiques, volonté politique de s'orienter vers d'autres formes d'énergie, plus de volonté du tout pour conduire la même politique...). L'incertitude dans la vie des contrats expose les nouveaux investisseurs à un risque financier élevé.

L'incertitude est aussi technologique et pose la question du niveau d'investissement et de son lien avec la technologie du moment. La question centrale pour l'investisseur est "quand dois-je démarrer mon projet ?"

Un secteur économique à forte composante technologique et à investissement élevé pénalise en général les précurseurs. Alors que dans les secteurs des biens de consommation, ce sont ceux qui prennent les premières parts de marché qui engrangent les marges.

Des rapports de force déséquilibrés

Autre difficulté, l'atomisation des producteurs face au quasi monopole, ce qui dessine des rapports de force totalement déséquilibrés. Il n'y a quasiment aucun espace de négociation pour les producteurs.

Enfin, l'acheteur-distributeur (EDF dans le cas français) est-il motivé pour maintenir ces contrats si les niveaux des aides publiques sont revus à la baisse ? La multiplicité des sites de production implique des coûts de transaction élevés (gestion des pics de production, gestion administrative, raccordement aux réseaux...).

Toute la question est aussi de savoir ce qui motive les acteurs économiques dans cette opération.

Est-ce une vraie opportunité de marché, dans une logique entrepreneuriale ? L'objectif sera alors un retour rapide sur investissement et une minimisation des risques.

Ou bien a-t-on à faire à une logique patrimoniale ? Dans ce cas, l'objectif de rentabilité se situe à très long terme, ou peut même se réduire à une simple valorisation d'un capital immobilier.

Ou encore, l'investisseur est-il motivé par un effet d'aubaine ? Auquel cas, la dynamique des projets s'épuise à mesure que l'effet diminue.

Quoi qu'il en soit, ces différentes particularités du marché des énergies renouvelables révèlent que les modèles économiques sont toujours en pleine évolution. Ils ont pour conséquences de bousculer les repères et de créer des espaces d'incertitude. Ils sont aussi de véritables opportunités d'affaires pour ceux qui conjugueront la pertinence de l'information, indispensable pour anticiper, et l'appréhension des risques.